

Pierre Mévellec

Le rocher aux Frênes

22590 Pordic

A

Monsieur le Président de la commission d'enquête

Mairie de Pordic

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous au sujet de la parcelle 1AUy incluse dans la zone UYy relative à la zone aéroportuaire.

A la lecture du document 6 relatif au règlement du PLU, je m'interroge sur l'interprétation qui en a été faite précédemment. En effet sur la parcelle voisine, il y a une entreprise de transport qui n'a aucune relation avec l'activité aéroportuaire. Ne risque-t-on pas de voir le même phénomène se produire et découvrir que s'installent sur cette parcelle des activités sans lien avec l'activité aéroportuaire ?

De plus il semble, comme je vous l'ai indiqué, que cette classification en 1AUy ne soit pas conforme à la lettre du code de l'urbanisme article L121.8 qui indique que « *L'extension de l'urbanisation se réalise soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement* » ce qui n'est à l'évidence pas le cas.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Mévellec', with a long horizontal line extending to the right from the end of the signature.

Pierre Mévellec